

RÈGLEMENT CALENDRIER DE L'AVENT KOSHI COSMETICS 2023

ARTICLE 1 – SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

KOSHI COSMETICS SAS au capital de 500€, immatriculée au RCS de Nice sous le n° 911907279 dont le siège social est situé au 96 Boulevard Jean Behra 06100 Nice, ci-après dénommée "société organisatrice", agissant en son nom, organise plusieurs concours à l'occasion du calendrier de l'aveut digital mis en place sur son compte Instagram. Celui-ci débute le 1er décembre 2023 et se termine le 24 décembre 2023.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

ARTICLE 2.1 - Les concours liés au calendrier de l'aveut 2023 sont ouverts à toute personne physique résidant impérativement en France Métropolitaine ou en Belgique. Le seul fait de participer à ces jeux implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 2.2 – Les lots et conditions de participation

Jour 2 : Hors-série K!World Mag, Hors-série Ateez. Être abonné.e au compte Instagram de Koshi Cosmetics et K!World ; liker et commenter la publication comme indiqué sur le post avant le 4 décembre, 23h59.

Jour 3 : Vegan Kombucha Tea Begining Set. Être abonné.e au compte Instagram de Koshi Cosmetics ; liker et commenter la publication comme indiqué sur le post avant le 5 décembre, 23h59.

Jour 4 : Lot de 20 masques en tissus sélectionnés par la société organisatrice. Être abonné.e au compte Instagram de Koshi Cosmetics ; liker et commenter la publication comme indiqué sur le post avant le 6 décembre, 23h59. Photo non contractuelle.

Jour 5 : Duo double nettoyage Beauty of Joseon comprenant une huile démaquillante (210 ml) et un nettoyant doux (100 ml). Être abonné.e au compte Instagram de Koshi Cosmetics ; liker et commenter la publication comme indiqué sur le post avant le 7 décembre, 23h59.

Jour 6 : Duo de soins capillaires au romarin de la marque Aromatica (un shampoing au format 180 ml et un traitement 3 en 1 au format 160 ml). Être abonné.e au compte Instagram de Koshi Cosmetics ; liker et commenter la publication comme indiqué sur le post avant le 8 décembre, 23h59.

Jour 7 : Une bougie Jejudo au format 200g, un baume démaquillant Heimish à la mandarine (120 ml), un nettoyant By Wishtrend (110 g). Être abonné.e au compte Instagram de Koshi Cosmetics et Le Migrateur Shop ; liker et commenter la publication comme indiqué sur le post avant le 9 décembre, 23h59.

ARTICLE 2.3 – Organisation pratique des concours

Le ou la gagnante sera désigné.e par tirage au sort parmi les applications remplissant toutes les conditions.

ARTICLE 2.4 – Le ou la gagnante sera contacté.e par message privé une fois le tirage au sort effectué, dans les 3 jours suivants la clôture du jeu concours.

ARTICLE 2.5 – Les gagnants ne pourront ni échanger les lots, ni en demander la contre valeur en espèces ou contre toute autre dotation.

ARTICLE 3 – Informatique et libertés

Conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent, par l'intermédiaire de leurs représentants légaux, de droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant. Ces droits pourront être exercés en écrivant à l'adresse suivante : Koshi Cosmetics, 96 Boulevard Jean Behra 06100 Nice. Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées dans le cadre du présent concours sont destinées exclusivement à la société organisatrice. Cette dernière s'interdit expressément de communiquer ces données à des tiers et de les utiliser à d'autres fins que la remise de leurs gains aux gagnants du concours.

ARTICLE 4– Dépôt et acceptation du règlement

La participation aux concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité et de la décision de KOSHI COSMETICS sur toute contestation qui pourrait survenir concernant l'interprétation et l'application du présent règlement. Le règlement est disponible, sur simple demande écrite, auprès de KOSHI COSMETICS, 96 Boulevard Jean Behra 06100 Nice, ainsi que sur le site www.koshicosmetics.fr durant toute la durée du calendrier de l'avent. Les frais d'envoi de la demande écrite seront remboursés sur demande écrite accompagnant la demande, sur la base d'un timbre-poste au tarif lent en vigueur, moins de 20 grammes en France. Il est impératif de mentionner son adresse sur le courrier de demande. Le remboursement s'effectue dans un délai moyen de 8 semaines à compter de la réception de la demande écrite. Aucune demande ne sera acceptée par téléphone, mail ou fax.

ARTICLE 5- Modification du règlement

KOSHI COSMETICS se réserve le droit de modifier, d'interrompre, de reporter ou d'annuler les concours du calendrier de l'avent 2023 ou de modifier la nature des lots, si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 6 – Litiges

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles et inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. La loi applicable au présent contrat est la loi française. Tout différend né à l'occasion de ce concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut d'accord amiable, le litige sera soumis aux juridictions compétentes. Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la publication des résultats.